

Le 12 mai 2015 à 20h30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans son lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absent représentés: Yvonne THIMOND, représentée par Jacky PINGRET, Hélène D'ARAQUY, représentée par Pierre QUILLERE, Jean-Paul BERNIER, représenté par Romain GIRARDIN, Céline PECHART, représentée par Nathalie VERON, Régis NOIZET, représenté par Brigitte LAGRUE, Pascal POISSON, représenté par Etienne DHUICQ.

Absente non représentée, non excusée: Morgane DOR,

Marc GEORGET, Trésorier, présent

Jérémy ARAQUE a été nommé secrétaire

Après avoir constaté que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

Lecture du registre des délibérations du 11 avril par le secrétaire de séance

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

- Composition du Comité du Club Joie de Vivre
- Du 1er/04 au 20/05 Enquête publique relative au schéma de cohérence écologique
- Depuis le 4/05 et jusqu'au 4/06 Enquête publique modification du PLU avec présence du commissaire enquêteur le 21/05 et le 4/06 à de 17h30 à 19h.
- 12/05 au 18/05 Jeunes d'Hassocks à Montmirail (cf programme)
- 16/05/2015 à 21h Concert de Johnny Rock
- 17/05/2015 Toute la journée Portes ouvertes poney club Route d'Artonges
- 20/05/2015 à 20h30 Commission animation
- 22/05/2015 à 18h Kermesse de la crèche
- 22/05/2015 à 18h à la Halle aux Veaux, Vernissage de l'exposition de l'école maternelle
- 27/05/2015 à 18h Réunion de préparation des journées du patrimoine
- 28/05/2015 à 18h30 AG de la DINA
- 29/05/2015 à 18h Commission sécurité
- 30/05/2015 à partir de 10h Kermesse de l'école maternelle
- 1er/06/2015 à 14h Commission du développement économique
- 12/06/2015 à 20h30 AG Sporting Club
- 13/06/2015 à 9h30 Tournoi foot
- 15/06/2015 à 14h Tirage au sort des jurés d'assise
- 1er au 30/06/2015 Enquête publique Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Deux Morin avec présence du commissaire enquêteur en Mairie le 13/06/2015 de 10h à 13h, le 24/06/2015 de 14h à 17h et le 29/06/2015 de 10h à 13h.

Monsieur le Maire laisse la parole au Docteur CHEVRIOT

Monsieur CHEVRIOT s'adresse au conseil municipal pour exposer la situation de Monsieur LAGNEAU, addictologue, intervenant au Pôle Santé depuis le début de l'année. Il indique que dans le cadre de son association de lutte contre les addictions "La Balise", il suit actuellement 27 histoires de vie, des familles dont un membre connaît des problèmes d'addiction, qu'elles soient dues à l'alcool, les stupéfiants ou bien encore les jeux.

Il rappelle que le conseil municipal a voté pour 2015 une subvention de 1000€ à l'association. Aujourd'hui, l'association ne peut continuer à assurer son action sur Montmirail faute de moyens. En effet, son action ne peut perdurer qu'avec les subventions reçues. Actuellement, l'association est subventionnée par la Communauté de communes de la Ferté Gaucher et l'ARS d'Ile-de-France. L'ARS Champagne-Ardenne a été sollicitée mais ne verse pas de subvention.

Monsieur LAGNEAU cessera son travail sur Montmirail au mois de juin s'il ne touche pas de subventions supplémentaires. Monsieur CHEVRIOT demande donc au Conseil si le montant de la subvention de peut être revu pour permettre à l'association de continuer à exercer sur Montmirail.

Madame RUIZ ajoute qu'il serait dommage que son action s'arrête car il s'agit d'une personne très efficace qui a commencé à travailler bénévolement sur la commune. Il est notamment au courant des réseaux qui permettent de prendre en charge et aider les personnes en situation d'addiction.

Monsieur CHEVRIOT ajoute qu'il sait comment s'adresser à ces personnes du fait de son passé d'ancien dépendant. Il précise que Monsieur LAGNEAU intervient dans les universités, écoles d'infirmière....

Monsieur ARAQUE demande combien l'association demande?

Monsieur CHEVRIOT répond que la demande initiale était de 5000€. Il indique également qu'un projet autour de la tabacologie est en cours au Pôle santé et que celui-ci ne pourra se faire sans la présence de Monsieur LAGNEAU dont l'appui est indispensable.

Il ajoute également que les communes de la Communauté de communes pourraient être consultées pour aider au subventionnement dans la mesure où leurs administrés pourraient avoir recours aux services de l'association dont les consultations sont gratuites.

Monsieur QUILLERE souhaiterait que des statistiques sur les types d'addiction prises en charge par l'association soient réalisés pour se rendre compte de la situation sur le territoire.

Monsieur DAUTEUIL indique qu'il faudrait envoyer une lettre aux communes dès maintenant ainsi que relancer l'ARS sur cette situation.

Monsieur le Maire propose de reparler de la subvention à l'occasion du prochain conseil municipal.

DELIBERATION

2015 – 9499 Mise à disposition d'un terrain communal

Monsieur le Maire présente la délibération relative à la mise à disposition d'un terrain communal à Madame Amélie GOUJON pour l'exercice de son métier d'éducateur canin. Il est proposé de mettre à disposition la parcelle section YB n°87 située à Montcoupot. La redevance d'occupation du terrain est fixée à 1000€ annuel. La convention prévoit la possibilité pour la mairie d'utiliser le terrain en cas de nécessité ainsi qu'une résiliation de plein droit en cas de demande d'installation d'une entreprise.

Le conseil après avoir délibéré autorise la mise à disposition de la parcelle YB n°87 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Adopté à l'unanimité

2015 - 9500 Mise à disposition d'une salle à l'association AMBRE

Monsieur le Maire présente la délibération relative la mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée du Pôle Santé Montmirailais à l'association AMBRE. L'association AMBRE organise des séances collectives de sport en lien avec des professionnels de santé. La salle est mise à disposition chaque vendredi matin à titre gratuit. La convention est fixée pour une durée d'un an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise la mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée du PSM à l'association AMBRE à titre gracieux et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9501 MAPA - Acquisition de mobilier pour aire de jeux

Monsieur le MAIRE présente les devis reçus pour le projet d'acquisition de mobilier pour l'aire de jeux située au Centre la Rochefoucauld. 3 entreprises ont été consultées, 2 ont répondu.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de retenir l'offre de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES "Jeux 1001 pattes Sauterelle" pour un coût de 17950 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Adopté à la majorité

2 abstentions, Brigitte LAGRUE, Régis NOIZET

2015 - 9502 MAPA - Acquisition d'un podium mobile

Monsieur le Maire présente les devis reçus pour le projet d'acquisition d'un podium mobile. Le but de cette acquisition est de gagner du temps dans l'installation du podium et de le déplacer facilement. 3 entreprises ont été consultées.

Le conseil municipal, après avoir délibéré décide de retenir l'offre de MEFRAN COLLECTIVITES pour un coût de 20 500 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

Adopté à la majorité

2 oppositions, Brigitte LAGRUE, Régis NOIZET

1 abstention, Micheline JACQUARD

La question de la location aux autres communes et notamment le tarif sera étudiée ultérieurement et fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Le podium que possède actuellement la commune sera conservé.

2015 - 9503 Acquisition d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition d'un radar pédagogique pour la commune. L'objectif est de demander une subvention au Conseil départemental au titre des amendes de police. Un devis a été demandé à l'entreprise Elan Cité, le prix est de 2 882,50 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le projet présenté et décide de sa réalisation en 2015, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches afin d'obtenir des aides pour le financement.

Adopté à l'unanimité

Madame LAGRUE explique qu'il faudrait faire quelque chose pour la sécurité au niveau du collège. Elle ajoute qu'une personne passe chaque midi à une vitesse très élevée et avec une conduite dangereuse.

Monsieur QUILLERE indique qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter ces informations à la police municipale. Monsieur QUILLERE ajoute que GROUPAMA avait installé un radar durant quelques semaines à Montmirail. Les résultats des vitesses observées sont présentés le 29 juin à 11h en Mairie.

Il indique qu'il a par ailleurs demandé si GROUPAMA pouvait éventuellement verser une subvention pour l'acquisition d'un radar pédagogique. La question reste ouverte mais il n'y a pour le moment pas de réponse.

2015 - 9504 Versement d'une subvention à l'association Minnalousche

Monsieur le Maire explique l'action de l'association à travers notamment le travail d'une de ses bénévoles dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats. Jusqu'à présent, cette campagne n'a représenté aucun coût pour la commune dans la mesure où les frais de vétérinaire sont pris en charge par l'association 30 millions d'amis grâce à une subvention de 11 000 € qui a par ailleurs fourni une palette de nourriture pour chats. L'association Minnalousche s'est occupée de la capture d'environ 70 chats, à ses frais.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de verser une subvention d'un montant de 500€ à l'association Minnalousche en compensation des frais engagés.

Adopté à l'unanimité

2015 - 9505 Concours des maisons fleuries 2014 - attribution des prix

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide d'attribuer les prix de la manière suivante:

40,00 €	Pour les premiers des 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 7 ^{ème} , 8 ^{ème} et 9 ^{ème} catégories	240,00 €
35,00 €	Pour les deuxièmes des 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 7 ^{ème} , 8 ^{ème} catégories	175,00 €
20,00 €	Pour les troisièmes des 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} catégories	80,00 €
10,00 €	Pour les quatrièmes aux huitièmes des 2 ^{ème} et 3 ^{ème} catégories	110,00 €
6,00 €	Pour les suivants :	
	1 ^{ère} Catégorie x 0	0,00 €
	2 ^{ème} Catégorie x 72	432,00 €
	3 ^{ème} Catégorie x 28	168,00 €
	4 ^{ème} Catégorie x 0	0,00 €
	5 ^{ème} Catégorie x 0	0,00 €
	6 ^{ème} Catégorie x 0	0,00 €
	7 ^{ème} Catégorie x 1	6,00 €
	8 ^{ème} Catégorie x 0	0,00 €
	9 ^{ème} Catégorie x 0	0,00 €
	Soit un total de	1 211,00 €
	Les crédits nécessaires ont été portés au budget	

Adopté à l'unanimité

2015 - 9506 Participation au groupement de commande électricité proposé par le SIEM

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis, le 1er juillet 2007, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs. Au 1^{er} janvier 2016, les Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité disparaîtront pour l'ensemble des bâtiments dont la puissance souscrite est supérieur à 36 kVa, pour l'essentiel les tarifs «jaune» et tarifs «vert». Il y a donc une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs publics. Le SIEM propose un groupement de commande pour permettre aux entreprises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

Accepte les termes de la convention constitutive initiale du groupement

Autorise la commune à adhérer au groupement

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Autorise Monsieur le Président du SIEM, représentant du coordonateur du groupement, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes et ce sans distinction de procédure ou de montant lorsque les dépenses sont inscrites au budget

Adopté à l'unanimité

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22h20*

Etienne DHUICQ

Maire de Montmirail

